



pension alimentaire après 18 ans et absentéisme

Par **daveg**, le **04/05/2010** à **16:36**

divorcé depuis 12 ans je paye une pension alimentaire pour mes 3 enfants
jamais mon ex femme ne m'a mis au courant des résultats scolaire de mes filles.aujourd'hui l'ainée qui a 18 ans et demi ne se présente plus en cours et ses résultats sont médiocres j'ai eu ces informations par un membre du personnel qui travaille dans le lycée de ma fille. l'établissement doit il me donner une copie des bulletins de notes et un relevé d'absence malgré qu'elle soit majeure.
et dans le cas ou elle ne se présente plus en cours avec des résultats déplorables puis je stopper le versement de la PA pour elle ? comment se passe la procédure ?
avec mes remerciements

Par **stanvine**, le **05/05/2010** à **21:45**

oui l'établissement doit vous fournir les biltins mais moi je serai d'avis que vous parliez à votre enfants car c'est fréquent de sécher à cet age là et ils se reprennent.Ne plus payer la pension n'est pas une solution,c'est comme si la mère disait :tu ne restye pas à la maison, j'assume pas parceque tu sèches.Alors elle devient quoi?AU contraire expliquez lui que vous voulez qu'elle y arrive et non pas que vous voulez supprimer l'aide car de toute façon la mère faudra bien qu'elle assure elle!